

AFFICHÉ LE .021.07.120 Ly.

> 2024/..... Parafe ARRETE N° 73 /2024

OBJET: DELEGATION DE SIGNATURE A UN ADJOINT - MONSIEUR Cyril GHOZLAND

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18;

Vu le Procès-Verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du Conseil Municipal;

Vu le Procès-Verbal d'installation des membres du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 450 du Conseil Municipal du 5 avril 2024 relative à la cession du lot A issu de la division de la parcelle cadastrée section BB n° 71 nouvellement cadastrée section BB n° 135, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes permettant de mener à bien la cession concernée;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature à Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire :

ARRETE

Article 1er: Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est dûment habilité par la présente à signer, en lieu et place du Maire, l'acte notarié à intervenir, conformément aux conditions fixées par la délibération n°450 du Conseil Municipal du 5 avril 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 juin 2024

Le Maire, Jean-François ONETO